

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de LERY (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et décision du 24 janvier 2023 de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section D n°1583 d'une superficie de 656 m ² sise 50 rue du 11 novembre sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone U du PLUI prescrit le 17/12/2015 et approuvé le 28/11/2019 : la zone urbaine comprend 9 secteurs, délimités en fonction d'une vocation principale, ou encore d'une forme urbaine existante ou à privilégier. U pour les secteurs urbains à dominante d'habitat et à caractère mixte (commerces, services, équipements).
PROJET :	Acquisition, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la commune de Léry, d'un garage. Le projet de la commune consiste à redynamiser le centre-ville par l'installation de commerces et de services de proximité.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	26 janvier 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Monsieur Raphaël CARPENTIER
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avs des domaines du 13 janvier 2023
IMPUTATION :	OPE2023004 – 27 – LERY « RUE DU ONZE NOVEMBRE » Enveloppe projet : 97 650 € arrondi à 98 000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

10 FEV. 2023

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 09-02-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  youSign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Financières,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT